



**OBJET MODIFICATION N° 1 DU MARCHÉ N° 2026-01-PA
RELATIF À LA REQUALIFICATION DE LA RUE ÉDOUARD BRANLY À CROSNE**

ENTRE :

La Ville de Crosne, représentée par son Maire, dûment habilité à signer le présent avenant,

D'une part,

ET :

La société **ROUTES ET CHANTIERS MODERNES (RCM)**, située 4, impasse des Courceaux, 77950 Montereau-sur-le-Jard, inscrite au SIRET sous le n° 707 280 236 00188,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Le marché n° 2026-01-PA relatif aux travaux de requalification de la rue Édouard Branly à Crosne a été conclu avec la société ROUTES ET CHANTIERS MODERNES pour un montant initial de 351 572,23 € HT, soit 421 886,67 € TTC, comprenant l'offre de base ainsi que les deux prestations supplémentaires éventuelles retenues.

La date limite de remise des offres était fixée au 3 février 2026 à 12 heures.

Conformément à l'article 13 de l'Acte d'engagement, l'offre du titulaire demeurerait valable pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le marché a été notifié à la société ROUTES ET CHANTIERS MODERNES le 6 juin 2026, soit postérieurement à l'expiration du délai de validité de l'offre.

Avant le démarrage des travaux, la société ROUTES ET CHANTIERS MODERNES a sollicité une actualisation de ses prix afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques intervenue entre la date de remise de son offre et la notification du marché.

Après plusieurs échanges avec la Ville et la transmission d'éléments justificatifs complémentaires, la société ROUTES ET CHANTIERS MODERNES a transmis, le 3 août 2026, une proposition définitive d'actualisation de ses prix.

Cette proposition repose sur une ventilation des prestations entre les index TP08 et TP09, représentatifs de la nature des travaux concernés.

Les éléments transmis par le titulaire ont fait l'objet d'une analyse technique et financière. Cette analyse a permis de constater la cohérence de la méthode d'actualisation proposée ainsi que la concordance entre le tableau de répartition des index et le devis actualisé.

La Ville de Crosne a accepté le montant résultant de cette actualisation, fixé à **387 637,45 € HT**, soit **465 164,94 € TTC**.

La présente modification a donc pour objet de prendre en compte l'actualisation des prix acceptée par les parties et de modifier, en conséquence, le montant du marché.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MODIFICATION N° 1

La présente modification a pour objet de modifier le montant du marché n° 2026-01-PA relatif aux travaux de requalification de la rue Édouard Branly à Crosne.

Elle résulte de l'actualisation des prix sollicitée par le titulaire, compte tenu de l'évolution des conditions économiques intervenue entre la date de remise de son offre et la notification du marché.

ARTICLE 2 : MODALITÉS D'ACTUALISATION DES PRIX

L'actualisation des prix est déterminée sur la base d'une ventilation des prestations entre les index **TP08** et **TP09**, conformément à la proposition définitive transmise par la société ROUTES ET CHANTIERS MODERNES en date du **3 août 2026**.

Les prestations relatives aux structures et aux revêtements bitumineux, comprenant notamment les travaux de grave-bitume, de BBSG et de bétons bitumineux, ainsi que la prestation correspondante à la prestation supplémentaire éventuelle n° 1, sont actualisées sur la base de l'index **TP09**.

Les autres prestations de voirie et de VRD, comprenant notamment les travaux préparatoires, les terrassements, l'assainissement, les remblais, les corps de chaussée hors produits bitumineux, les bordures et caniveaux, le mobilier, la signalisation ainsi que les prestations générales de chantier, sont actualisées sur la base de l'index **TP08**.

Le détail des prix actualisés figure dans le devis actualisé transmis par le titulaire et accepté par la Ville de Crosne, annexé à la présente modification.

ARTICLE 3 : INCIDENCE FINANCIÈRE DE LA MODIFICATION

Le montant initial du marché, comprenant l'offre de base ainsi que les deux prestations supplémentaires éventuelles retenues, était fixé à :

351 572,23 € HT soit **421 886,67 € TTC**.

À la suite de l'actualisation des prix acceptée par la Ville de Crosne, le montant du marché est porté à :

387 637,45 € H soit **465 164,94 € TTC**.

La présente modification entraîne donc une augmentation de **36 065,22 € HT** soit **43 278,27 € TTC**.

Cette augmentation représente une évolution de **10,26 %** par rapport au montant initial du marché.

ARTICLE 4 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

En conséquence, le montant global et forfaitaire du marché n° 2026-01-PA relatif aux travaux de requalification de la rue Édouard Branly à Crosne est porté de **351 572,23 € HT**, soit **421 886,67 € TTC**, à **387 637,45 € HT**, soit **465 164,94 € TTC**.

ARTICLE 5 : PIÈCES CONTRACTUELLES MODIFIÉES

Les prix du marché sont modifiés conformément au devis actualisé transmis par la société ROUTES ET CHANTIERS MODERNES et accepté par la Ville de Crosne.

Le devis actualisé, détaillant les prix résultant de l'application des coefficients d'actualisation retenus sur la base des index TP08 et TP09, est annexé à la présente modification et en fait partie intégrante.

En cas de contradiction entre les documents contractuels antérieurs et les stipulations de la présente modification relatives aux prix, les montants fixés par la présente modification prévalent.

ARTICLE 6 : AUTRES STIPULATIONS DU MARCHÉ

Les autres clauses du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente modification prendra effet à compter de sa signature par les parties et de sa notification au titulaire, après accomplissement des formalités nécessaires

Fait à Crosne le,

En 2 exemplaires originaux

Michaël DAMIATI
Maire de Crosne



Pour l'entreprise le Président

Monsieur Patrice QUILLOUX

ROUTES ET CHANTIERS MODERNES
4, Impasse des Courceroux
77950 MONTEREAU SUR LE JARD
Tél. 01 64 38 09 15
Le Président
Patrice QUILLOUX

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le 14/09/2026

ID : 091-219101912-20260902-2026_40D1-AR



Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 30 mars 1968 sur l'accès aux documents administratifs.